



# BAREME HONORAIRES D'AGENCE

## ➤ TRANSACTION

### MAISON ET APPARTEMENT

PRIX DE VENTE	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
0 à 100 000 €	Forfait 8 000 €	
100 000 € à 400 000 €	6 %	5 %
400 000 € et plus	5 %	4 %

### TERRAIN

8 %	6 %
-----	-----

## ➤ LOCATION APPARTEMENT

10 % TTC des loyers annuels hors charges + 120 € TTC de frais de gestion

Ces honoraires sont partagés par moitié entre le BAILLEUR et le LOCATAIRE conformément à la loi.

Les frais de location définis ci-dessus payés par le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants :

- 3 € / m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée

et pour les autres types de frais (hors état des lieux) :

- 10 €/m2 dans les zones tendues au marché locatif

## ➤ LOCATION LOCAL COMMERCIAL

10 % HT des loyers annuels hors charges pour le BAILLEUR

10 % HT des loyers annuels hors charges pour le locataire

100 route d'Annecy 74160 COLLONGES S/SALEVE

☎ **04.50.39.01.01** Fax 04.50.43.00.08

💻 [www.affairimmo.fr](http://www.affairimmo.fr) – [affairimmo@orange.fr](mailto:affairimmo@orange.fr)

N°Siret : 512.652.751.000.29-Carte Professionnelle n° CPI 7401 2018 000 037 794 -RC LEG 103863

SAS au capital de 3 000 €